

PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Préfecture

Direction des Collectivités Locales, de l'Utilité Publique et de l'Environnement

Bureau des Installations et Travaux Réglementés Pour la Protection des Milieux

Dossier suivi par: M. DOMENECH

204..84,35.42.74

Syincent.domenech@bouches-du-rhone.gouy.fr

Nº 370-2013 PC

Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole (CUMPM) à Saint-Martin-de-Crau

Par arrêté du Préfet n° 370-2013 PC du 23 décembre 2013, des prescriptions complémentaires sont portées à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole (CUMPM) en ce qui concerne la mise en service d'une centrale de valorisation du biogaz dans le cadre de la surveillance et du suivi environnemental du Centre de Stockage de Déchets de la Crau (CSD La Crau) sur la commune de Saint-Martin-de-Crau.

Cet arrêté du 23 décembre 2013 peut être consulté à :

- la Mairie de Saint-Martin-de-Crau
- la Préfecture des Bouches-du-Rhône
 Direction des Collectivités Locales, de l'Utilité Publique et de l'Environnement
 Bureau des Installations et Travaux Réglementés pour la Protection des Milieux Porte 420
 Boulevard Paul Peytral
 13006 MARSEILLE

Marseille le

1 9 JAN. 2014

Le chref de Bureau

信用es BERTOTHY